

Direction

Prométerre

Avenue des Jordils 1
Case postale 1080
1001 Lausanne
www.prometerre.ch

Prométerre Direction - Jordils 1 - CP 1080 - CH 1001 Lausanne

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti
Chef du Département
Palais fédéral Nord
3003 Bern

ChA

Lausanne, le 7 juillet 2023

Consultation sur les modifications d'ordonnances prévues dans le domaine de l'énergie OEnER et OEnE

Monsieur le Conseiller fédéral,

Représentant les agriculteurs et les agricultrices du Canton de Vaud qui se sont investis en nombre dans la production d'énergies renouvelables, l'association Prométerre a l'avantage de prendre part à la procédure de consultation sur le projet de modifications cité en titre en vous transmettant sa prise de position.

Généralités

Prométerre soutient les modifications d'ordre juridique qui permettent aux producteurs d'énergie renouvelable de s'affranchir loyalement des servitudes économiques que sont tentés de leur imposer les gestionnaires de réseaux électriques, notamment en leur permettant d'exercer correctement leur droit de choisir le repreneur de l'électricité produite qu'ils ne consomment pas eux-mêmes.

Pour les exploitations agricoles, c'est moins la valeur absolue du soutien financier aux installations PV qui détermine les décisions de poser des panneaux solaires sur les bâtiments ruraux en pleine campagne que la question de la prise en charge des nécessaires et très élevés coûts du renforcement des lignes de desserte. Si les gestionnaires de réseau reportent ces coûts d'investissement sur les porteurs de projets, il en résulte un désavantage comparatif en termes de compétitivité pour les bâtiments agricoles isolés que compensent d'autant moins les soutiens réajustés à la baisse pour les installations de plus de 100 kWc.

Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables OEnER

Prométerre salue l'intention de soutenir prioritairement les grandes installations couvrant l'entier des toitures existantes ou à créer, compte tenu de leur potentiel plus rationnel de production énergétique. Il faut toutefois mieux tenir compte des frais de renforcement nécessaire des points de desserte au réseau pour les vastes bâtiments ruraux situés loin des zones équipées, que ce soit par des soutiens publics directs ou par des obligations de prise en charge de ces coûts imposées aux gestionnaires des réseaux.

Ordonnance sur l'énergie (OEne)

Prométerre soutient l'instauration d'un délai légal d'un mois pour l'exercice du droit de vendre l'électricité produite auprès d'un autre repreneur que le gestionnaire de réseau.

Conclusion

L'agriculture suisse s'est engagée en faveur des énergies renouvelables à travers une multitude de projets photovoltaïques. Les agriculteurs innovent et investissent sans cesse pour se diversifier et valoriser leur patrimoine, tout en préservant l'environnement et le climat. Pour autant, le succès et la rentabilité de ces projets dépendent fortement des conditions-cadre que l'Etat met en place et de leur stabilité. S'agissant des adaptations en cours de la législation touchant au domaine de l'énergie, notre objectif est d'assurer aux agriculteurs un continuum dans le déploiement du solaire photovoltaïque sur le tissu bâti agricole, avec une rentabilité économique suffisante permettant de compléter utilement la diversification de leurs revenus. La multiplication des changements de règles, y compris pour des améliorations, commence néanmoins à sérieusement déstabiliser les agriculteurs qui sont motivés à participer à la transition énergétique en cours.

En vous remerciant de prendre en compte notre analyse et prise de position, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos respectueuses salutations.

Stéphane Teuscher

Membre de la Direction



Christian Aeberhard

Adjoint de Direction

